

L'ancien mobilier de la cantine scolaire mis en vente par la commune

Le conseil municipal s'est tenu lundi soir. À l'ordre du jour, figuraient notamment la vente de l'ancien mobilier de la cantine et plusieurs points relatifs au restaurant du centre.

Vente de l'ancien mobilier de la cantine

Compte tenu du remplacement récent du mobilier de la cantine, qui n'a plus vocation à être utilisé, les élus ont fixé les prix de vente pour chacune des catégories de chaises et de tables.

Les grandes tables sont proposées à 15 € (12 disponibles) ; les petites à 10 € (4) ; le prix des chaises, petites (4) et grandes (61), est fixé à 5 €.

Réhabilitation et extension d'un restaurant et d'un logement

Le conseil a validé le devis Camard TP, pour la réalisation des travaux sur le réseau d'eaux pluviales afin de raccorder les descentes d'eaux pluviales du restaurant et du logement au réseau. Le montant de ces travaux se chiffre à 4 223 €.

Les élus ont par ailleurs approuvé le devis d'Enedis pour le raccordement électrique du logement, situé à l'étage du restaurant 3A, place de l'Église, pour la somme de 1 544 €.

Enfin, ils ont aussi validé l'offre d'Enedis pour le raccordement électrique du restaurant 3B, place de l'Église au réseau, pour un montant de 10 974 €. Un coût qui s'explique par le changement nécessaire du transformateur.

Expérimentation de cabanes à pouces

Valérie Bidaud, adjointe, a présenté le projet d'un service alternatif de covoiturage gratuit, nommé « cabanes à pouce », qui s'inscrit dans le cadre du programme Tims (territoires, inclusion, mobilité et sobriété), proposé par le consortium Adalea et Penthièvre Actions.

Ces cabanes à pouce sont un système d'autostop organisé, sécurisé et d'entraide entre piéton et conducteurs qui favorise le covoiturage, sur de

petits trajets, avec une visée de lien social. « **Tout est à construire** », souligne l'élue, ajoutant que le dispositif fonctionne ailleurs.

Le conseil a donné son accord, avec quatre abstentions, pour participer à la discussion sur cette expérimentation menée par Adalea et Penthièvre Action. Certains élus ont toutefois discuté de l'aspect gratuit du service.

Valérie Bidaud, désignée pour suivre le dossier, portera la voix du conseil lors de la prochaine réunion.